



Paris, le 3 août 2007

TRANSFERT : Rencontre avec le nouveau cabinet ministériel

Les organisations syndicales de la RMN et du ministère ont rencontré ce jour Madame Maylis Roques, Conseillère sociale au Ministère de la Culture et de la Communication. Etaient également présents : Mesdames Mariani-Ducray, Téhoval et Avon (DMF), et Madame Palméro et Monsieur Janowski (RMN).

L'objet de la réunion était de « recueillir les positions et les propositions des organisations syndicales et d'envisager les modalités de reprise du processus de transfert. »

Quelques documents de travail nous ont été remis pour examen approfondi par les organisations syndicales avant une nouvelle réunion dont la date reste à fixer en septembre.

Il nous a été dit :

- que le processus du transfert était trop avancé pour revenir en arrière.
- que le nouveau cabinet souhaitait confirmer les garanties données, simplifier le dispositif et proposer un calendrier.

Des points plus techniques ont été abordés :

- Un projet de décret vise à permettre la prise en compte de l'ancienneté RMN.
- Des dispositifs particuliers devraient permettre le « bi-sitisme », les échanges ponctuels de conférenciers entre établissements, la spécificité de la collaboration entre un EPA et la RMN (dont les GNGP), la mise à disposition exceptionnelle du conférencier sur un autre site, ainsi que le maintien à la RMN des conférenciers proches de la retraite dans des conditions les autorisant à travailler dans un EPA.
- La DMF rappelle que les dispositions de la LOLF autorisent, dans une certaine mesure, le cumul d'employeurs.

Les organisations syndicales ont rappelé :

- que les grilles salariales des EPA n'ont toujours pas été communiquées.
- que le problème de la disparité des indices n'est pas réglé.
- que dans le cadre de la journée de travail, le temps de préparation n'a toujours pas fait l'objet d'une réflexion approfondie.

Elles ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'avenir du métier : pérennité des missions, du titre et modalités des recrutements futurs.

Les organisations syndicales ont défendu, une fois encore, la mutualisation et la création d'un corps de conférenciers au sein du ministère, seuls moyens de ne pas être tributaire des enjeux financiers des EPA.

Elles ont enfin souligné combien **les missions de médiation culturelle des conférenciers au service de tous les publics répondaient aux objectifs fixés dans la lettre de mission** adressée par le Chef de l'Etat à Madame la Ministre de la Culture.

(EXTRAITS)

Le texte complet de la lettre de mission est accessible sur :
<http://www.elysee.fr>

Lettre de mission de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République, adressée à Mme Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la communication.

Paris, le 1 août 2007

Madame la Ministre,

(...)

En 1959, Malraux définissait ainsi les missions du nouveau ministère des affaires culturelles : "**rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent**". Signe de leur pertinence et de leur permanence, ces missions s'incarnent un demi-siècle plus tard dans les nouveaux " programmes " du ministère (patrimoine, création, **transmission des savoirs**).

(...)

Votre première mission sera de mettre en œuvre l'objectif de démocratisation culturelle.

Celle-ci a globalement échoué parce qu'elle ne s'est appuyée ni sur l'école, ni sur les médias, et que la politique culturelle s'est davantage attachée à augmenter l'offre qu'à élargir les publics. Nous souhaitons qu'avec le ministre de l'Education nationale, vous fassiez de l'éducation culturelle et artistique à l'école une priorité de votre action **en faisant tomber, pour cela, la barrière qui s'est progressivement dressée entre le monde éducatif et le monde de la culture** du fait de la séparation des deux ministères. L'école doit transmettre à tous les élèves **les bases culturelles fondamentales leur permettant de connaître et d'aimer l'histoire, la langue et le patrimoine littéraire et artistique de notre pays - condition pour se sentir membres d'une même Nation -, de vivre en homme ou en femme libre**, et d'apprécier, tout au long de leur vie, l'art, le spectacle, la littérature, et toutes les autres formes de pratiques culturelles. Nous pensons que **la création d'un enseignement obligatoire d'histoire de l'art peut constituer le support de cette éducation culturelle** qui fait aujourd'hui si cruellement défaut à nos enfants. Vous veillerez également à ce que tous les enfants, durant toute leur scolarité, puissent avoir une pratique artistique effective, en diversifiant les possibilités et en favorisant les pratiques collectives. Chaque établissement scolaire devra établir des liens privilégiés avec un établissement culturel. L'épreuve artistique au baccalauréat sera davantage valorisée. Enfin, vous encouragerez ceux de nos jeunes qui ont une activité artistique d'excellence tout en poursuivant une scolarité normale, par exemple en aménageant celle-ci et en facilitant leur accès aux grandes écoles ou leur réussite universitaire.

La mise en œuvre de cette politique d'éducation culturelle et artistique suppose un partenariat renouvelé et durable entre votre ministère et celui de l'Education nationale afin que les administrations et le monde de l'éducation se rapprochent de ceux de la culture. Avec le ministre de l'Education nationale, vous nous proposerez les modalités de ce partenariat pérenne, qui associera les collectivités locales.

(...)